

PORTO-NOVO, le 27 JUILLET 1962.-

II) ECRET N° 62- 309 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 62-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique, assurera l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence du Dr. Emile Derlin ZINSOU.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

  
Hubert MAGA